

## DELIBERATIONS

Séance du jeudi 10 mars 2016

### CONVOCATION

Du trois mars deux mille seize adressée à chaque Membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale pour la séance du dix mars mille seize.

#### Ordre du jour initial.

- 1- Budget Principal : Débat sur les orientations budgétaires 2016
- 2- Plan Local de l'Habitat-Election d'un représentant du CCAS
- 3- Compte rendu de délégations à la Présidente
- 4- Questions diverses

L'an deux mille seize, le 10 mars à 18 h 30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Dominique RONDI-SARRAT, Présidente.

Étaient présents : Dominique RONDI-SARRAT- Présidente, Laurence BLANC Ginette NEVEU, Evelyne CHARAIX- Vice-Présidente, Louis-Vincent BRUNET, Corinne BARDOU, Monique DAUBA, Chantal ANSO, Jean-Louis JOUBERT, Danièle DHERS, Jean-Philippe LANTES.

Étaient excusées : Malika MIFTAH, Marc DEJEAN, Nicolas BOUTESELLE, Annie LEMIERE, Nicole CAGNEAU, Michel MASTHIAS.

Mme Laurence BLANC a quitté la séance à 20h00.

M Jean-Philippe LANTES a quitté la séance à 20h15.

Procuration de Mme Laurence BLANC à M Louis-Vincent BRUNET pour les points 2, 3, 4.

Procuration de M Jean-Philippe LANTES à Mme Dominique RONDI-SARRAT pour les points 3 et 4.

Secrétaire de séance : Audrey GROWAS-COMBON, Directrice CCAS.

Le procès-verbal de la séance du 26 janvier 2016 est soumis à l'approbation des membres du Conseil d'Administration. Il est approuvé à l'unanimité.

#### **I. DEBAT DES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016 (DL-160310-04)**

Mme La Présidente demande à Mme CHARAIX de faire la lecture de la note de synthèse comportant notamment le bilan d'activité du CCAS.

#### **Débat sur les Orientations Budgétaires 2016**

Les données socio démographiques concernant la ville de Saint-Sulpice ont évolué dans les mêmes proportions depuis le débat des orientations budgétaires 2016.

1ere partie : bilan d'activité 2015

2ème partie : perspectives d'évolutions de l'activité des services en 2016

#### **A. BILAN D'ACTIVITE 2015**

Plusieurs événements ont impacté le service social du C.C.A.S. en 2015. Tout d'abord l'installation dans les nouveaux locaux, qui a amené une nouvelle organisation, notamment en terme d'accueil physique et téléphonique du public, celui-ci étant relayé par les agents d'accueil de la mairie jusque-là.

L'acquisition et la mise en œuvre du logiciel d'action sociale a également impacté le service. Une période de rodage étant nécessaire, l'année 2015 a servi à étrenner ce nouvel outil.

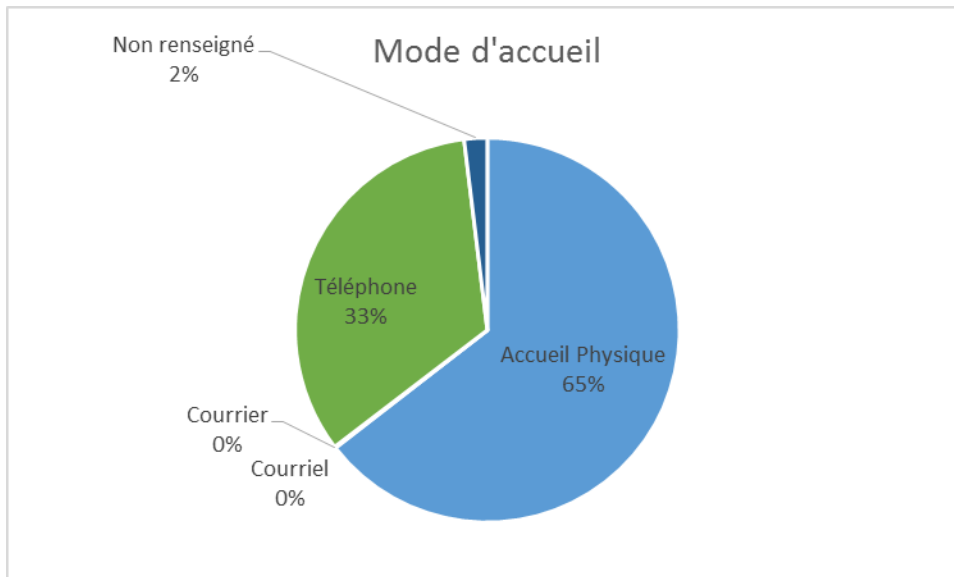
Le bilan d'activité de cette année diffère légèrement des années antérieures afin d'optimiser les statistiques rendues par le logiciel. Ainsi, nous aborderons dans un premier temps les contacts reçus, c'est-à-dire l'accueil des personnes, selon le type d'accueil, l'origine de la demande, le sexe des personnes accueillies... Cela permet de visualiser l'ensemble de

l'activité du service. Nous remarquons cette année une forte proportion de la case « non renseigné ». Les agents du CCAS sont informés pour 2016 des éléments nécessaires à apporter lors du remplissage de la fiche de contact, essentielle dans la réalisation des statistiques annuelles.

– **ACCUEIL DES DEMANDES.**

En 2014, nous avons enregistré 1221 passages. Pour 2015, nous comptabilisons 1163 accueils physiques, 603 accueils téléphoniques et 35 contacts dont le mode d'accueil n'a pas été renseigné.

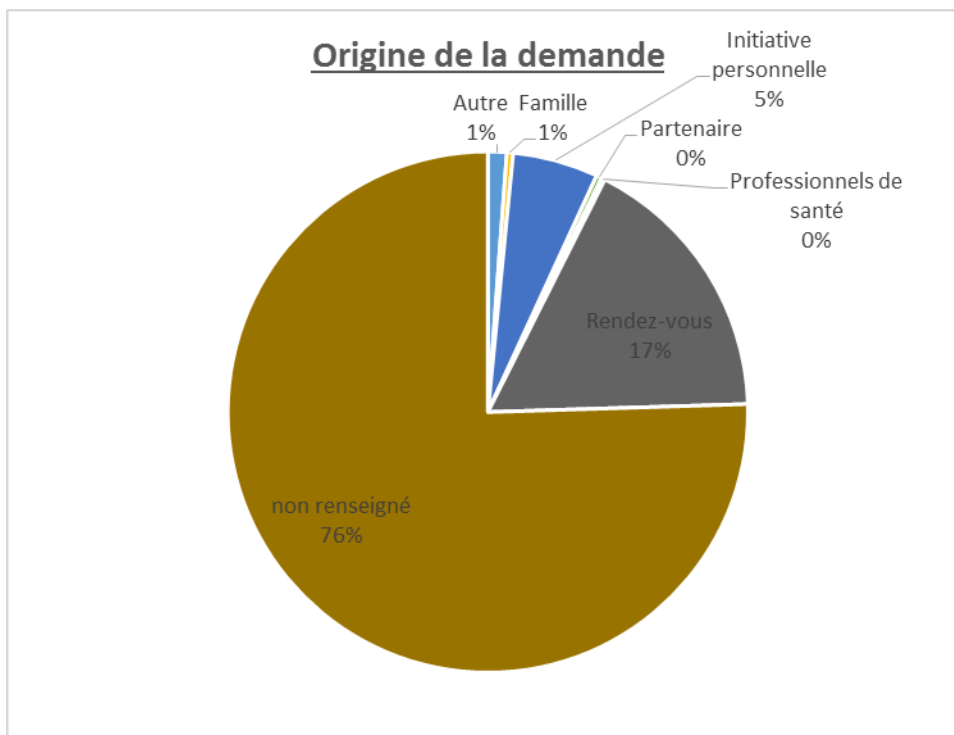
Les prises de contact par courrier et courriel ne sont jamais renseignées dans le logiciel, cette donnée sera prise en compte pour 2016. De même tous les appels téléphoniques n'ont pas été enregistrés dans le logiciel, il n'y a que quelques mois sur la fin de l'année où les agents ont commencé à prendre note de ces contacts.



On peut constater une légère diminution des passages physiques. Aucune comparaison ne peut être effectuée par rapport aux contacts téléphoniques, ceux-ci n'étant pas comptabilisés les années précédentes.

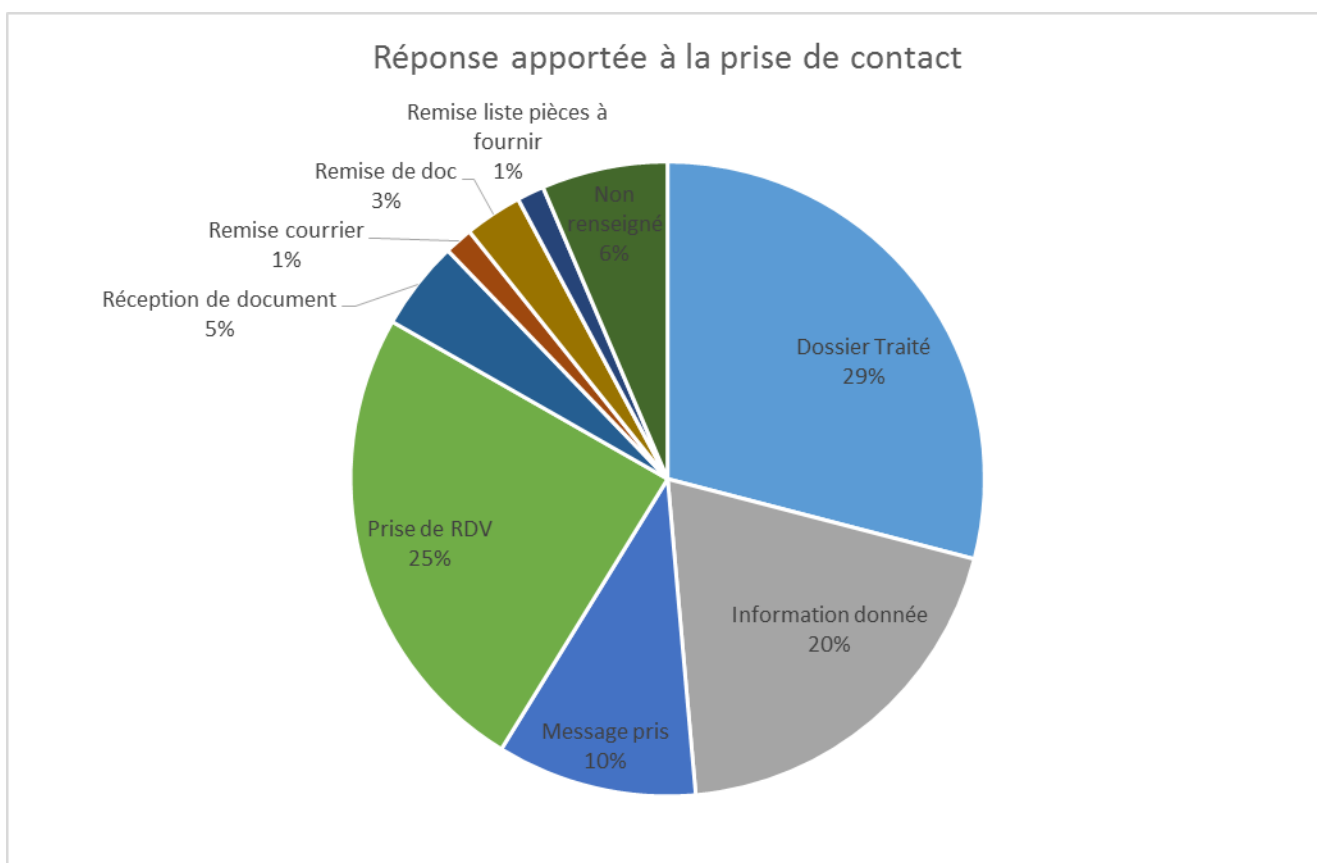
On peut expliquer la baisse des accueils physiques par le fait que sur 2015, le remplacement du mi-temps d'un agent social a été fait sur un poste d'accueil qui s'avérait nécessaire suite au déménagement des locaux et de l'absence d'accueil commun dans le nouveau bâtiment.

Les travailleurs sociaux ne reçoivent les personnes que sur rendez-vous pour le traitement des dossiers, afin d'optimiser la gestion du temps. Nous essayons de maintenir des délais raisonnables de rendez-vous (une semaine maximum). Dans les cas d'urgence, la personne est néanmoins reçue par un travailleur social.



Les demandes se font principalement à l'initiative de l'utilisateur, soit par la prise de rendez-vous soit par un contact sans rendez-vous (« initiative personnelle »).

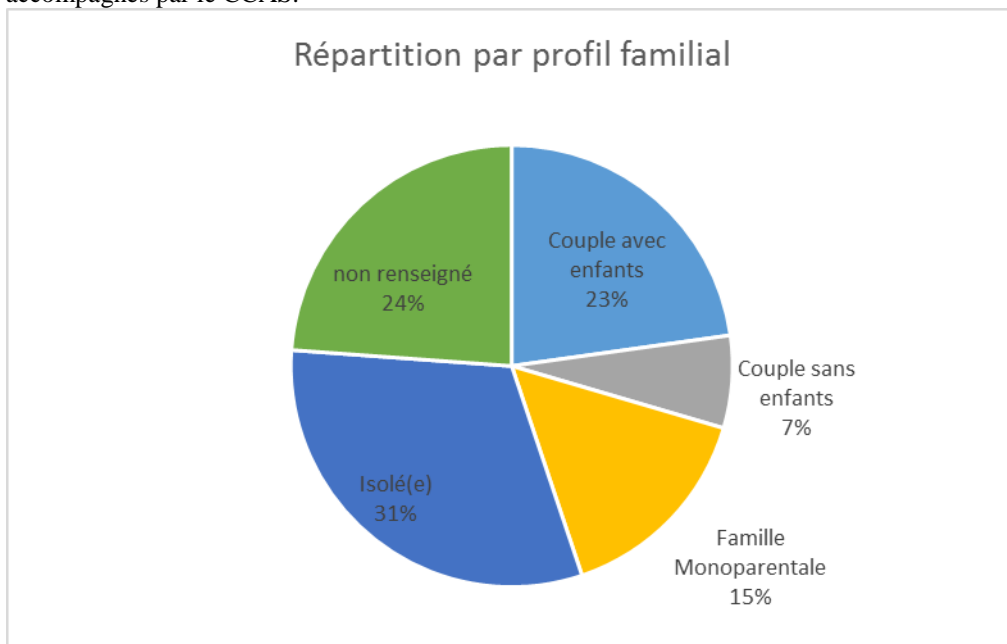
On notera dans cette rubrique que de nombreux contact n'ont pas été renseignés.



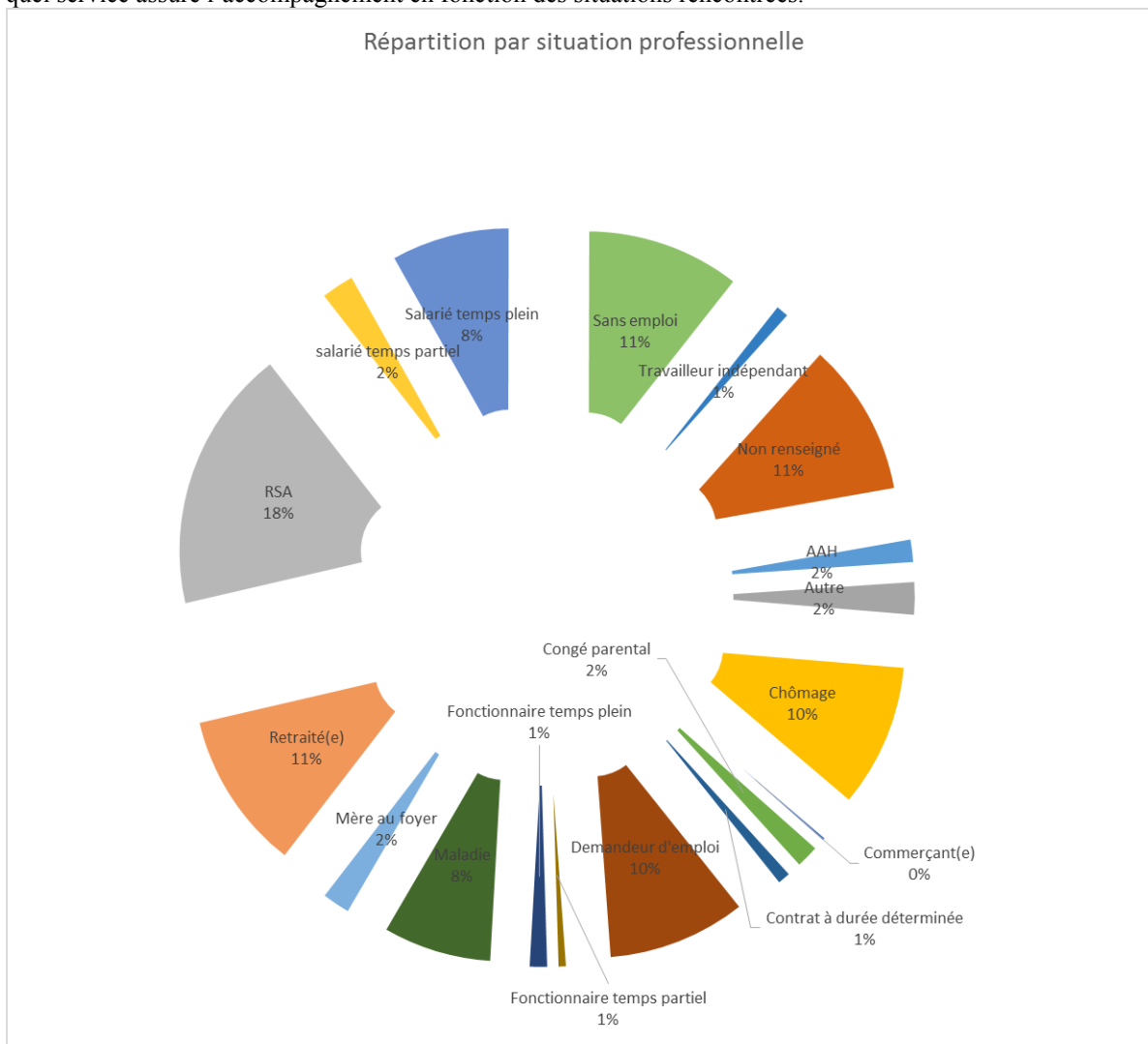
Il s'agit de la première réponse apportée à la prise de contact par l'utilisateur. Donc principalement les dossiers sont traités, c'est-à-dire qu'une ou plusieurs interventions ont été mise en œuvre. Lors du premier contact, généralement une prise de rendez-vous est proposée à la personne et/ou une première réponse peut-être apportée à la demande de la personne (ex : pièces nécessaires pour la constitution d'un dossier, état d'avancement d'un dossier,...)

– **ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES.**

Nous verrons dans cette partie le profil des personnes accompagnées par le CCAS. En 2015, 293 foyers ont été accompagnés par le CCAS.



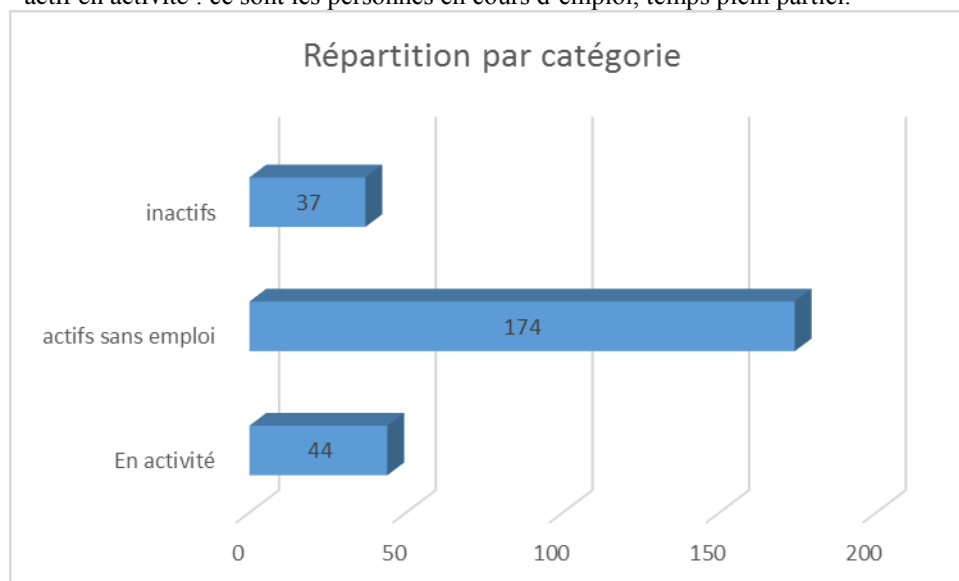
Le service accueille en priorité les personnes sans enfants, seule ou en couple. La part des personnes isolées, c'est-à-dire seule et sans enfant est par conséquent la plus importante. Les foyers avec enfants sont orientés vers la maison du département. Le service travaille en partenariat avec la maison du département de Lavaur, notamment pour déterminer quel service assure l'accompagnement en fonction des situations rencontrées.



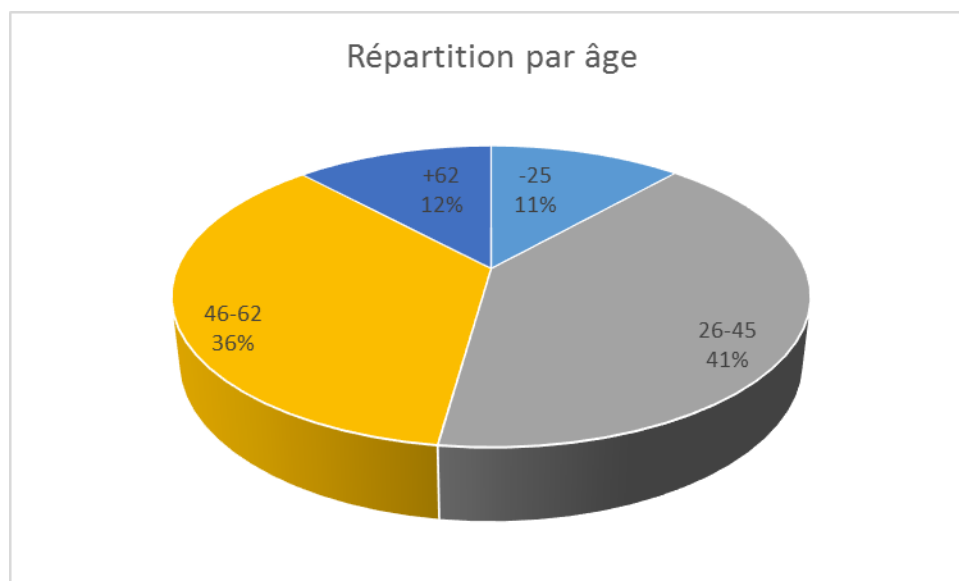
On note que principalement les personnes accueillies sont dans des situations précaires face à l'emploi. Entre les personnes répertoriées au chômage, les personnes en recherche d'emploi et les personnes sans emploi, on atteint 31% des foyers accompagnés.

Le diagramme ci-dessous répartit les situations professionnelles selon la catégorie des personnes, à savoir :

- inactifs : personnes retraitées ou handicapées percevant l'AAH
- actif sans activité : ce sont les personnes pouvant travailler mais se trouvant dans une situation de non emploi (chômage, congés parental, congés maladie, RSA...)
- actif en activité : ce sont les personnes en cours d'emploi, temps plein partiel.

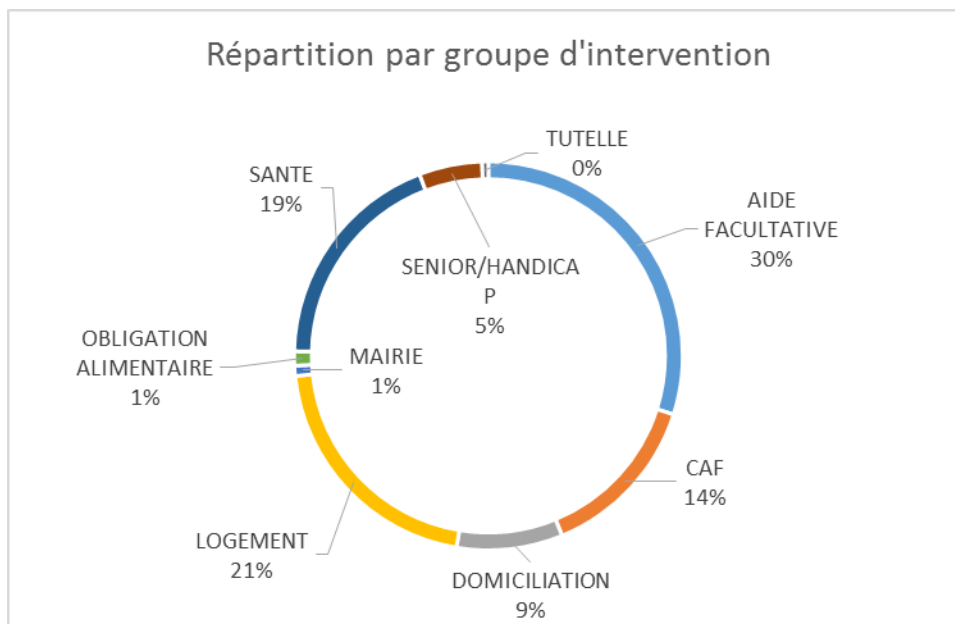


On note une forte proportion de personne sans emploi. Sachant qu'il s'agit principalement de personne au chômage, ou au RSA.



Le service accueille essentiellement des personnes entre 26 et 62 ans, c'est-à-dire des personnes en âge d'être actif. Il est à noter que dans la catégorie - 25 ans sont également répertoriés les demandeurs pour lesquels aucune date de naissance n'a été renseignée.

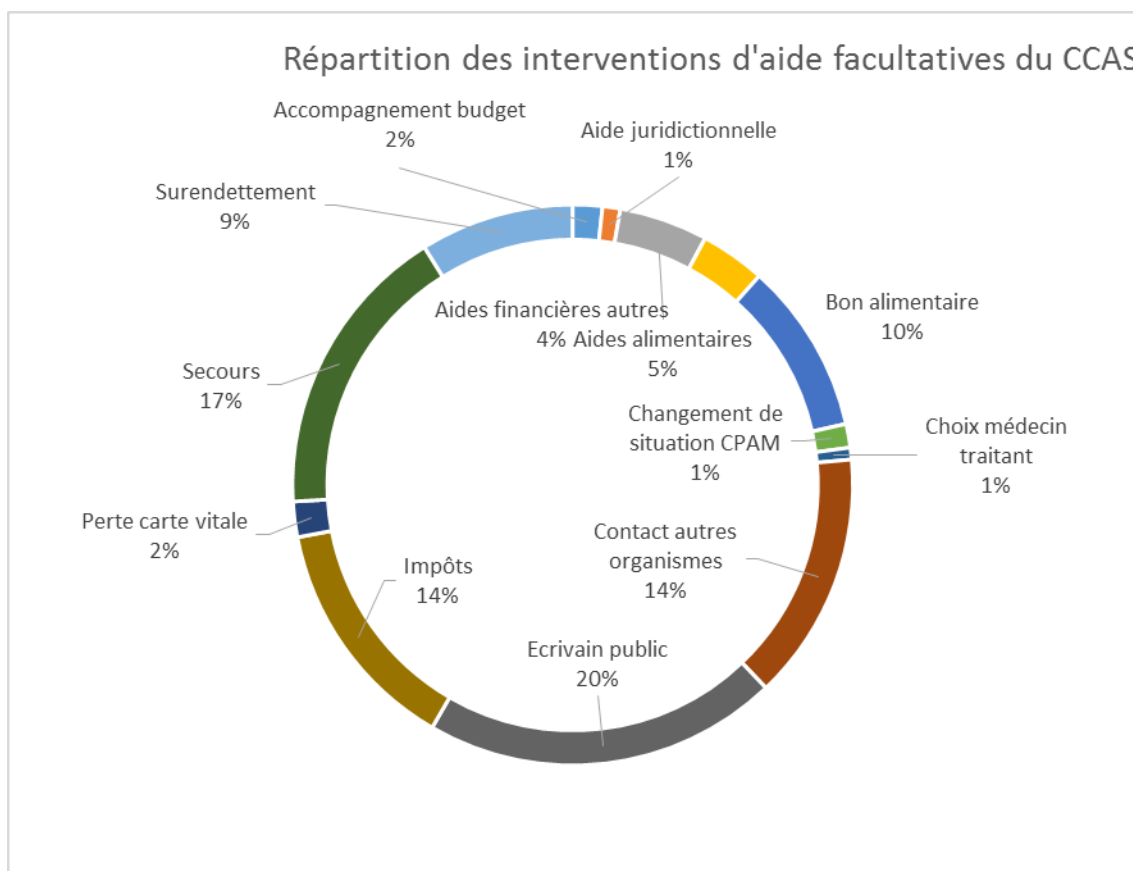
## Répartition par groupe d'intervention



Le tableau ci-dessus permet de visualiser la répartition des interventions du CCAS par thème, sachant que dans chaque thème se décline plusieurs interventions. Les thèmes les plus représentés sont (en dehors du logement qui ne peut être pris en compte cette année, du fait de la rentrée des données liées aux logements sociaux en début d'année, lors de l'acquisition du logiciel) la santé et les aides facultatives. Le thème santé regroupe essentiellement les interventions pour l'ouverture des droits à la CMU.

Concernant les aides facultatives, le tableau ci-dessous en détaille les interventions.

## Répartition des interventions d'aide facultatives du CCAS



Concernant la répartition des secours financiers octroyés par le CCAS, un tableau récapitulatif vous sera transmis le jour du conseil d'Administration.

- **AUTRES ACTIONS.**
- Ateliers CARSAT.

Les ateliers CARSAT pour « bien vieillir » ont été poursuivis sur 2015. Il est compliqué de maintenir un groupe de 8 participants, sachant que cette action s'adresse aux personnes âgées « fragilisées », qui par conséquent sont amenés au cours de l'année à avoir des problèmes de santé.

Cependant il est à noter que les participants sont assidus dans la mesure de leur possibilité et les intervenantes ont pu noter des améliorations de certaines déficiences.

- Collecte des encombrants

Deux collectes ont été réalisées cette année. Une dizaine d'inscrits à chaque date.

- La Navette

Suite à une demande de la mairie, le service a aidé à la mise en œuvre du transport pour les personnes à mobilité réduite. Avant le passage à une société habilitée, les agents enregistraient les demandes des personnes en terme de transport sur le mercredi matin. La société SPL a repris cette mission. Néanmoins le CCAS continue à faire les évaluations sociales pour l'inscription des nouveaux adhérents.

- L'AAGV

La gestion quotidienne de l'aire est assurée par le service, en lien avec les services techniques municipaux.

- Logement temporaire

Depuis le mois de décembre, le CCAS est mandaté par la mairie pour gérer le logement temporaire mis à sa disposition pour les familles en difficulté sur le logement. Actuellement une personne occupe le logement. Le CCAS assure l'accompagnement social de cette personne.

#### CONCLUSION :

L'année 2015 a été mouvementée, par le déménagement de locaux et l'acquisition d'un nouveau logiciel qui demande une réorganisation du service.

Les agents semblent s'être bien approprié le logiciel bien que des améliorations de saisie soit encore à apporter. Cependant, les dossiers des usagers sont plus facilement accessibles et mieux renseignés ce qui ajoute une meilleure qualité de suivi et de réponse.

Les nouveaux locaux, partagé avec des partenaires essentiels (point emploi, maison du département, ADMR, mission locale,...) permettent un travail en réseau plus efficace et les échanges en sont facilités, ce qui améliore considérablement les accompagnements, notamment ceux fait en partenariat.

### **B. PERSPECTIVES D'EVOLUTION 2016**

#### **BUDGET – modifications**

- **Augmentation de la demande de subvention municipale.**
- **Augmentation de la ligne des secours non remboursables, y inscrire un sous article pour des aides spécifiques cantine et bons alimentaires.**

#### **RH :**

- I. Création d'un poste en contrat unique d'insertion-Contrat accompagnement à l'emploi pour assurer les fonctions d'accueil /secrétariat. Soutien comptabilité pour pallier le déménagement et de ce fait l'absence totale d'accueil sur le pôle de service CCTA.**
- II. Programmation du transfert de l'AAGV et du personnel y afférant.**

#### **ACTIONS NOUVELLES :**

- III. Préparation du transfert de l'aire des gens du voyage et des propositions potentielles pouvant être faites à la CCTA.**

#### **ACTIONS A VOIR :**

- IV. Fête des aînés**
- V. Vente du véhicule CCAS**

#### *Teneur des débats :*

Mme NEVEU demande à quoi est due la légère diminution des passages physiques.

Mme RONDI-SARRAT répond que c'est expliqué plus bas dans la note.

Mme GROWAS-COMBON reprend que le mi-temps remplacé initialement par un travailleur social sur les 6 premiers mois a été ensuite remplacé par un agent administratif. De ce fait, il y a eu moins de créneaux de rendez-vous disponibles. Elle ajoute que la différence est très faible.

Mme GROWAS-COMBON précise qu'il y a eu 35 demandes d'aide financière en 2015. Une a été refusée et 9 ont été ajournées. Il y a eu 8 secours remboursables, principalement EDF et eau et 21 secours non remboursables avec une très nette distinction pour les factures d'électricité et/ou de gaz (1874 € attribués), l'eau (778€) et les loyers (565€). Reste à la marge, la taxe d'habitation (146€), cantine (143€) et chèque vacances (50€).

Mme RONDI-SARRAT demande s'il y a des questions sur le bilan d'activité 2015.

M BRUNET demande si l'on connaît le nombre d'utilisation sur la navette.

Mme GROWAS-COMBON répond que lorsque le service a été remis à la société SPL, il y avait douze d'inscrits, dont 8 à 10 personnes utilisant le service le mercredi, soit un ou deux voyages par mercredi. A ce jour, le CCAS n'a pas fait de nouvelles inscriptions.

M BRUNET demande s'il y a un moyen de savoir comment évolue le service avec la SPL.

Mme RONDI-SARRAT répond qu'elle les a interrogés il y a un mois, et il y avait toujours le même nombre. Concernant le retour sur la qualité du service rendu, les personnes sont satisfaites. Le chauffeur est approprié au public utilisateur.

Elle précise que lorsque le service a été mis en place en début d'année 2015, une convention avait été passée avec la MAS pour l'utilisation de leur véhicule et un agent des services techniques municipaux assuré le transport. L'agent technique a quitté la commune, et pour assurer la continuité de ce service, dans la mesure où la commune a adhéré à la société d'un point à l'autre, Mme RONDI-SARRAT les a sollicités pour avoir un bus. Le coût est de 79€ la matinée, ce qui est le même coût qu'en régie, compte tenu de la mobilisation d'un agent.

Il s'agit d'un transport à la demande concernant quelques personnes. Il est envisagé à la rentrée scolaire d'avoir 3 bus navettes dans la ville, pour le grand public. Le maintien du transport à la demande est programmé, et le transport du mercredi sera réévalué avec la mise en place des lignes.

Mme ANSO demande s'il y a un périmètre prédéfini pour le transport des personnes.

Mme RONDI-SARRAT répond que s'agissant de transport à la demande, les personnes résidentes sur la Commune appellent pour que le chauffeur vienne les chercher, quel que soit leur lieu d'habitation. Le chauffeur établit sa tournée en fonction des personnes inscrites.

M LANTES demande s'il l'on peut avoir une lecture du nombre de personnes bénéficiaires de la CMU sur la Commune.

Mme GROWAS-COMBON répond qu'elle n'a pas cet élément en information mais propose de se renseigner par le biais de la plateforme proposée par la CARSAT « observatoire régional des situations de fragilité.

Elle ajoute que c'est un droit assez mal connu par les personnes. Elles sollicitent le CCAS sur d'autres dispositifs (APL, prime d'activité,..) mais souvent bien que n'ayant pas de mutuelle, ne pense pas avoir un droit à la CMU. Elle précise que dans le dispositif CMU, elle y englobe également l'aide à la complémentaire santé.

M BRUNET demande par quel intermédiaire est demandé la CMU.

Mme GRAOWAS-COMBON répond qu'à ce jour les dossiers sont envoyés à la CPAM, au RSI ou à la MSA selon la situation de la personne, comme tout administré. Il est néanmoins envisagé avec la CPAM un rapprochement avec un contact direct au sein des services afin de mieux suivre les dossiers traités via le CCAS.

M LANTES demande quels sont les plafonds de ressources pour être bénéficiaire du dispositif.

Mme GROWAS-COMBON répond que de mémoire, le plafond pour bénéficier de la CMU-C est de 700€ et quelques (hors forfait logement).

Mme RONDI-SARRAT demande s'il y a d'autres questions concernant le bilan d'activité 2015.

Aucune question.

Mme RONDI-SARRAT présente les perspectives pour l'exercice 2016. Le premier point est une augmentation de la demande de subvention municipale. Elle explique que le débat des orientations budgétaires de la commune a eu lieu le 25 février dernier et le budget municipal sera présenté le 30 mars 2016.

Elle précise les la méthode de travail utilisé pour élaborer le budget communal. Tout d'abord chaque service a fait un bilan de l'année 2015, définissant notamment les marges de manœuvre possible et il a pu être constaté que les services avaient tenu les budgets très serrés qui leur avait été octroyé. La plupart des services ont diminué leurs dépenses de - 25% pour un même service rendu. Ensuite, les services ont fait remonter leurs besoins, notamment en investissement. L'évaluation des besoins s'est faite par les services en collaboration avec les adjoints et désormais Mme RONDI-



SARRAT doit faire des arbitrages. Elle assure que néanmoins elle a pris en compte la demande du CCAS, pour assurer un accompagnement du CCAS.

La seconde proposition est d'augmenter le crédit de l'article 6568 « Autres secours » concernant les secours non remboursables aux administrés après examen de leur situation par la commission permanente. Mme ROND-SARRAT donne la parole à Mme Audrey GROWAS-COMBON.

Mme GROWAS-COMBON explique qu'elle a souhaité que les élus se positionnent sur la part des aides à octroyer dans le cadre des aides alimentaires (cantine, bons alimentaires). Elle précise que la dépense en bons alimentaires pour 2015 a été très élevée (1800€). Elle préconise de favoriser l'orientation des personnes ayant des besoins en aide alimentaire vers les organismes proposant de cette aide, tel que les restos du cœur, la Croix-Rouge ou le Secours Populaire.

M Joubert demande si les bons alimentaires donnés ne correspondent pas à la période d'été, où les restos sont en intercampagne.

Mme GROWAS-COMBON répond qu'effectivement le CCAS a pallié l'intercampagne mais également les personnes sont relativement exigeantes et ne souhaitent pas bénéficier de colis alimentaires car ne correspondant pas à leur choix alimentaires. L'intérêt du CCAS est plutôt de proposer des aides sur des besoins n'étant pas couverts, compte tenu que les besoins alimentaires le sont.

M Joubert précise que les restos du cœur sont ouverts toute l'année.

Mme GROWAS-COMBON ajoute que de plus sur recommandation des travailleurs sociaux, les restos du cœur font du dépannage alimentaire même si les personnes ne peuvent pas prétendre à une inscription.

Elle ajoute que la Croix-Rouge met également à disposition du CCAS des colis alimentaires. Ce qui permet d'avoir une aide alimentaire sur le moment.

M Joubert ajoute que les restos du cœur restent également disponibles à tout moment de la semaine en cas de besoin.

Mme DHERS ajoute que le secours catholique également peut faire du dépannage alimentaire. Il s'agit de bons alimentaires. Néanmoins, elle précise que le secours catholique avait un partenariat avec le magasin Netto qui a fermé et donc le seul partenaire aujourd'hui est Carrefour et les bons ne peuvent excéder 40€.

Mme GROWAS-COMBON explique que le service souhaite privilégier l'aide alimentaire directe. Elle ajoute que dans les personnes accompagnées, certaines refusent d'aller aux restos du cœur.

M Joubert ajoute qu'il le rencontre, des gens qui ont honte de venir.

Mme GROWAS-COMBON explique qu'il ne s'agit pas que de honte car des solutions sont proposées pour les personnes qui ne se sentent pas à l'aise avec l'idée de se rendre physiquement aux restos du cœur. Le CCAS propose de récupérer les colis et de les transmettre aux personnes concernées, ce qui leur évite de se présenter aux restos. Le CCAS propose aussi d'accompagner physiquement la personne lors du premier rendez-vous aux restos. Elle explique que souvent ce qui freine les personnes ce sont les exigences alimentaires qu'ils peuvent avoir et des a priori qu'elles ont sur les produits fournis par les restos.

Il convient de bien communiquer sur les produits proposés, qui sont de qualité et variés.

M Joubert explique que notamment les restos travaillent avec les jardins du cœur, qui fournissent des légumes et fruits frais. La variété des produits est intéressante, notamment grâce aux collectes locales.

Mme ROND-SARRAT explique que pour les impayés cantine, deux dispositifs vont être mis en place. Le premier s'est informatisé les factures. Le second est que les sous-directeurs des services périscolaires rencontrent les parents dès les premiers impayés.

Concernant la création du poste contrat unique d'insertion, Mme ROND-SARRAT donne la parole à Mme GROWAS-COMBON.

Mme GROWAS-COMBON rappelle qu'il s'agit d'une personne qui avait fait un stage sur le mois de janvier et suite au départ de l'agent alors présent à l'accueil il a été créé le CAE pourvu par cette personne. Elle est donc en poste depuis le 4 février. Il conviendra durant son contrat de prévoir une période en immersion dans une autre entreprise. Une formation sera aussi également à proposer, notamment sur la comptabilité publique.

Concernant le transfert de l'aire des gens du voyage, il est préconisé de muter l'agent référent de l'aire sur les effectifs de la mairie afin de pouvoir transférer le poste à la CCTA.

L'agent sera titularisé au 1<sup>er</sup> avril 2016. Elle doit compléter sa formation d'intégration sur la formation « Gestion des aires d'accueil ».

Ce point est en lien avec le transfert de l'aire des gens du voyage qui est en cours de réflexion.

Mme GROWAS-COMBON interroge l'Assemblée sur ce que les membres souhaitent proposer cette année concernant la fête des aînés : repas, goûter,...

Mme RONDI-SARRAT fait la proposition de mettre un groupe de travail pour réfléchir à la réalisation de cette action.

Mme DAUBA dit que selon elle le goûter proposé l'an passé était très bien. Elle pense néanmoins qu'il faudrait en avancer l'heure.

Mme RONDI-SARRAT explique que d'autres possibilités peuvent être envisagées comme proposé un repas et demandé une participation aux personnes, par exemple en fonction de l'âge.

Mme BLANC s'excuse et quitte la séance à 20h00. Elle donne procuration à M Louis-Vincent BRUNET.

M BRUNET reprend le sujet de la fête des aînés. Il confirme la nécessité de démarrer le goûter plus tôt. Concernant l'idée de repartir sur un repas, il explique que le coût serait trop élevé.

Mme GROWAS-COMBON ajoute qu'effectivement si l'idée est de repartir sur un repas, il faudrait envisager la participation des personnes.

Mme DAUBA demande si l'idée de repartir sur un repas vient du fait qu'il y avait nettement moins de monde au goûter.

Mme RONDI-SARRAT confirme qu'il y avait très nettement moins de personnes que les années antérieures, où un repas était offert.

Mme DAUBA ne pense que ce soit dû au fait de proposer un goûter plutôt qu'un repas.

Mme RONDI-SARRAT ajoute que si l'on devait proposer un repas, il faut qu'il soit bon car c'est important pour les personnes. Et le problème c'est que cela représente une dépense conséquente compte tenu de la conjoncture économique actuelle.

Mme BARDOU demande s'il y a eu un retour des personnes ayant assisté au goûter.

Mme RONDI-SARRAT explique que le retour a été positif.

Mme BARDOU précise que dans ce cas, il y a des chances qu'une communication positive circule sur la manifestation et fasse que plus de personnes y assisteront cette année.

M BRUNET préconise de garder le même type d'action tout en proposant des améliorations, par exemple ne sollicitant d'autres associations pour l'animation en plus de la MJC.

Mme RONDI-SARRAT ajoute que la relation avec la MJC est très importante dans la réussite de la manifestation.

M BRUNET propose de développer l'animation avec des petits spectacles, voir par exemple la troupe Atlantis.

Mme CHARAIX propose également de se rapprocher de la compagnie du 4.

Mme DAUBA informe l'Assemblée qu'il y a eu une animation de ce type à l'EHPAD et cela a beaucoup plu aux résidents. Une troupe de 6 personnes sont intervenus pour proposer le spectacle.

Mme GROWAS-COMBON explique l'an passé, le CCAS avait embauché une troupe de deux musiciens pour animer en complément de la MJC. Mais la MJC a un panel d'animation qui se suffit pour animer toute l'après-midi. Elle ajoute qu'il ne serait pas judicieux de reprendre des professionnels car d'une part le CCAS les rémunère pour une animation « incomplète » et d'autre part les professionnels n'étaient pas très intéressés de se retrouver à animer entre les interventions de la MJC.

Mme RONDI-SARRAT ajoute que toutes les propositions sur cette manifestation sont les bienvenues, même par mail au CCAS.

Mme GROWAS-COMBON aborde le dernier point noté sur les perspectives 2016. Elle explique que le CCAS est propriétaire d'un véhicule kangoo, qui est fini d'amortir depuis deux ans. Elle explique que ce véhicule a été plusieurs fois en panne cette année. Elle demande donc à l'Assemblée de se positionner, sans urgence, sur le devenir de ce véhicule et de son remplacement ou pas.

Dans le cas où le véhicule serait vendu, il faudrait soit réinvestir dans un véhicule plus récent, environ 15 000€

d'investissement soit prévoir en fonctionnement les frais de remboursement des agents utilisant leur véhicule (principalement dans le cadre de la gestion de l'aire).

Actuellement l'aller- retour sur l'aire compte 14 kms ce qui correspondrait à un budget de 2500 € annuel.

M BRUNET soulève le fait que la gestion de l'aire va être transférée en 2017.

Mme RONDI-SARRAT précise alors que les frais de déplacement dans le cadre de l'aire seront pris en charge par la CCTA.

Mme Audrey GROWAS-COMBON ajoute qu'il serait également intéressant que le CCAS se munisse de deux vélos d'occasion (appel au don), qui permettrait d'effectuer les déplacements de courte distance.

Délibération n° DL-160310-04

### **BUDGET PRINCIPAL DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2016**

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu le rapport lu par Mme Evelyne CHARAIX, Vice-Présidente du CCAS à la demande de Mme Dominique RONDI-SARRAT, Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29, L.1111-2 et L.2312-1, Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Prend acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires pour l'année 2016

de mentionner que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

### **II. PLAN LOCAL DE L'HABITAT-ELECTION D'UN REPRESENTANT DU CCAS (DL-160310-05)**

Délibération n° DL-160310-05

### **ELECTION D'UN REPRESENTANT DU C.C.A.S. AU PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT DE LA C.C.T.A.**

Le Conseil d'Administration,

- ☞ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- ☞ Vu la délibération du Conseil Communautaire du 22 septembre 2014, DL-2014-77
- ☞ Vu l'exposé de Mme La Présidente,
- ☞ Vu les démissions de Mme Frédérique VILLECHENON et de Mme Sandrine DESTAILLATS
- ☞ Considérant la candidature de Mme Evelyne CHARAIX,
- ☞ Le vote est fait à main levée,

**Décide à l'unanimité**

**Article 1 :** d'élire Mme Evelyne CHARAIX comme représentante du C.C.A.S. au P.L.H.(Programme Local de l'Habitat) coordonné par la C.C.T.A (Communauté des Communes Tarn et Agout).

**Article 2 :** mentionne que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

*Teneur des débats :*

Mme RONDI-SARRAT explique qu'au niveau communal, Mme Virgnie BERGON est la représentante. Elle propose Mme Evelyne CHARAIX comme candidate, du fait de sa position d'adjointe aux affaires sociales de la Commune et Vice-Présidente du CCAS.

### **III. COMPTE RENDU DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE (DC-160127-03 ET DC-160127-04).**

*Actes non communicables.*

#### **IV QUESTIONS DIVERSES**

Mme RONDI-SARRAT demande à Mme CHARAIX de faire un compte rendu des commissions tarn habitat et de la situation des logements sociaux sur la Commune.

Mme CHARAIX explique que la commission d'attribution des logements de Tarn Habitat se réunit une fois par mois, les premiers mardis, à Gaillac. Sont présents, un représentant de l'ADIL, la sous directrice de Tarn Habitat, des élus de Rabastens, Couffouleux, Gaillac, Saint-Sulpice, deux secrétaires de Tarn Habitat.

Les logements libres sont proposés à l'attribution, par Ville. Une liste de personnes en demande de logement est proposée pour chaque logement. La commission, mis à part demande spécifique, essaie de positionner les personnes dans leur ville d'origine. Selon l'ancienneté et d'autres critères, des points sont donnés au foyer en demande. Mais la commission débat au cas par cas suivant les propositions faites par les secrétaires. Il peut également y avoir des demandes particulière, qui font partie des priorités de relogement (exemple personne en hébergement temporaire). Ensuite, est pris en compte la composition de la famille, ses besoins et les caractéristiques des logements.

Mme CHARAIX ajoute que la commission est très vigilante quant à la mixité sociale. Elle explique qu'à Gaillac, un bâtiment va être fermé pour cause de problématique sociale sur le quartier.

Les demandes de logements sociaux sont centralisées à Paris.

Mme Dominique RONDI-SARRAT demande si l'on connaît le nombre de demande sur la Commune actuellement.

Mme GROWAS-COMBON répond qu'il faudrait se renseigner auprès de Tarn Habitat mais il est assez compliqué de connaître le nombre de demande en attente car les situations des personnes évoluent et certaines demandes ne sont plus d'actualité et n'ont pas été annulée par les personnes.

Mme RONDI-SARRAT infirme l'Assemblée que la Commune est entrain de réviser le PLU. Certains terrains communaux pourraient être destinés à accueillir du logement social. Tarn Habitat est intéressé par le projet. Elle explique que souvent l'implantation de logement social est mal perçue par les riverains mais il peut également s'agir de logement pour première accession et le logement social n'accueille pas exclusivement des personnes en difficulté sociale. Elle ajoute que d'ici la fin de l'année, la Commune devrait pouvoir proposer un nouveau programme de logement social.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

PAGE DE SIGNATURE

Dominique RONDI-SARRAT	
Laurence BLANC	
Ginette NEVEU	
Evelyne CHARAIX	
Malika MIFTAH	
Louis-Vincent BRUNET	
Marc DEJEAN	
Nicolas BOUTESELLE	
Corinne BARDOU	
Annie LEMIERE	
Monique DAUBA	
Chantal ANSO	
Jean-Louis JOUBERT	
Danièle DHERS	
Nicole CAGNEAU	
Jean-Philippe LANTES	
Michel MASTHIAS	